



## Comment rembourser la Caf ?

Vous êtes allocataire et vous devez rembourser la Caf des Pyrénées-Orientales ? Le moyen le plus simple pour la rembourser, c'est le paiement en ligne via le [caf.fr](http://caf.fr) ou sur l'application mobile Caf-Mon Compte !

Soyez prudents : respectez les règles de sécurité : si vous devez rembourser la Caf, un bouton « Rembourser en ligne » vous est proposé à partir de la rubrique Mon compte > Mes dettes lorsque vous êtes sur le site [caf.fr](http://caf.fr) ou sur l'application mobile Caf-Mon Compte. Le remboursement en ligne ne se fait qu'à partir de ces rubriques. Vous ne devez en aucun cas saisir des coordonnées bancaires à partir d'un lien dans un mail ou à partir d'un réseau social.

Si vous avez des questions sur le recouvrement de vos dettes, une nouvelle ligne téléphonique vous est proposée afin de répondre à vos interrogations. Vous pouvez appeler le 09 78 97 66 61 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) du mardi au vendredi de 13h à 16h.

Attention : cette ligne téléphonique ne propose pas de paiement par téléphone. Jamais un conseiller de la Caf ne vous appellera pour vous demander vos codes de carte bancaire pour faire un paiement par téléphone.